

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 14 avril 2026
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 14 avril 2026**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Mme Clémence Morin, présidente du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Jean-François BENOIT — Professionnel
Serge BROSSARD — Communauté
Martin CORBEIL — Parent
Sonia FALARDEAU — Personnel soutien
Jimmy GARANT — Communauté
Karine GAGNON — Personnel-cadre
Louis MIGOTTO — Enseignant
Clémence MORIN — Parent
Sébastien PERRON — personnel cadre sans droit de vote
Maxim PILOTE — Directeur d'établissement
Sébastien POMERLEAU — Parent
Christian SAVARD — Communauté
Martin TRUDEL — Parent

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint
Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale
Mary-Lou McCARTHY — Directrice du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCE

Xavier LARKIN-DOUCET — Communauté
Alexandre PETTIGREW — Parent
David ROUSSIN — Communauté

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

La présidente du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 14 avril 2026.

C.A. 053-25-26

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jimmy Garant, appuyé par Serge Brossard d'adopter l'ordre du jour suivant avec la modification suivante : le sujet du huis clos sera modifié.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du 10-02-2026
 - 3.2. Séance extraordinaire du 25-03-2026
 - 3.3. Suivis aux procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10-02-2026
 - 3.4. Suivis aux procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 25-03-2026
4. Correspondance et documents informatifs
5. Affaires reportées pour prise de décision
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1 Orientations budgétaires 2026-2027;
 - 6.2 Structure administrative des gestionnaires 2026-2027 – adoption;
 - 6.3 Vente de terrain et servitude parcelle de terrain devant école St-Louis-de-France – Adoption
 - 6.4 Modification au code d'éthique - Adoption
 - 6.5 Comité consultatif des transports – Nomination
 - 6.6 Tarification des services de garde 2026-2027 – Adoption
 - 6.7 Tarification du transport du midi 2026-2027 – Adoption
 - 6.8 Tarification des places excédentaires 2026-2027 – Adoption
 - 6.9 Politique sur le transport scolaire – Adoption
7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de service
 - 7.1 Rapport financier estimatif 2025-2026.
8. Rapports
 - 8.1. Rapport de la présidente du CA;

- 8.2. Rapport de la DG;
- 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
- 8.4. Rapport du Comité de vérification;
- 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivis aux questions.
- 10. Dossiers à huis clos
- 11. Levée de la séance

1.3 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
Aucune

2. INTERVENTION DU PUPILIC

Aucune

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CA TENUE LE 10-02-2026

C.A. 054-25-26

Il est proposé par Maxim Pilote, appuyé par Christian Savard et résolu unanimement :

- 1) **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 02-10-2026 en ajoutant au point 9.1 : Suite à la présentation de la protectrice régionale de l'élève

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CA TENUE LE 25-03-2026

Il est convenu de reporter l'adoption de ce procès-verbal. Des vérifications doivent être faites.

3.3 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10-02-2026

Aucun

3.4 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25-03-2026

Aucun

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucun

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026-2027

CONSIDÉRANT l'augmentation anticipée de la clientèle au secteur jeune;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins de plusieurs secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT la légère baisse anticipée de l'allocation de base pour l'organisation des services et du montant de financement pour besoins locaux de même que les restrictions financières annoncées pouvant toucher les montants servant à l'organisation des services aux élèves

C.A. 055-25-26

Il est proposé par Louis Migotto, appuyé par Jimmy Garant et résolu unanimement :

- 1) **ADOPTER** les orientations budgétaires 2026-2027 tel que proposé par la direction générale du Centre de services scolaire des Découvreurs, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 055-25-26.

6.2 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES GESTIONNAIRES (ÉCOLES, CENTRES ET SERVICES) POUR 2026-2027

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451);

CONSIDÉRANT l'article 13.1 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT l'article 7 de la Politique relative à la gestion du personnel-cadre du CSSDD;

CONSIDÉRANT les retours de consultations des associations suivantes, lesquelles consultations sont déposées au soutien des présentes sous la cote C.A. 056-25-26:

C.A. 056-25-26

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **ADOPTER** la structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour 2026-2027, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 056-25-26;
- 2) **PROCÉDER** au retrait du poste de direction du service du secrétariat général et des communications, dès le 1^{er} juillet 2026;

6.3 ALIÉNATION D'UN IMMEUBLE : CESSION D'UNE PARTIE DES LOTS 2 013 646 ET 2 013 714 ET CONSENTEMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE À LA VILLE DE QUÉBEC PAR LE CSSDD POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR SUD DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE DEVANT L'ÉCOLE ST-LOUIS-DE-FRANCE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER EST-OUEST AU SUD DE L'ÉCOLE RELIANT LE PARC ST-LOUIS-DE-FRANCE À LA RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Québec requiert du CSSDD de lui céder une partie des lots 2 013 646 et 2 013 714 devant l'école St-Louis-de-France, afin de lui permettre de réaménager la route de l'Église et de sécuriser le cheminement des écoliers de l'école St-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec requiert du CSSDD de lui consentir une servitude de passage perpétuel et réel d'une partie du lot 2 013 714 au sud du pavillon St-Louis-de-France II, afin de permettre à la Ville de compléter le sentier est-ouest reliant le parc St-Louis-de-France (au sud de l'école et à proximité du centre des loisirs) entre la rue Sieur D'Argenteuil et la route de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Québec doit obtenir du CSSDD une autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux afin de réaliser les travaux de réaménagement dès le printemps 2026 avant que toutes les transactions aient été conclues;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Québec prend à sa charge tous les frais relatifs de ces transactions;

CONSIDÉRANT la Promesse de vente d'une partie des lots 2 013 646 et 2 013 714 dont les documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-25-26;

CONSIDÉRANT le Consentement à l'établissement d'une servitude de passage réelle et perpétuelle d'une partie du lot 2 013 714 dont les

documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-25-26;

CONSIDÉRANT l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux dont le document est déposé en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-25-26;

CONSIDÉRANT la recommandation à obtenir de la SQI (Société québécoise des infrastructures);

CONSIDÉRANT l'autorisation à obtenir du ministère de l'Éducation du Québec;

C.A. 057-25-26

Il est proposé par Christian Savard, appuyé Jimmy Garant et résolu unanimement :

- 1) **D'AUTORISER** la présidente et la directrice générale à signer la Promesse de vente de parcelles de terrain connues comme étant une partie des lots 2 013 646 et 2 013 714 et ses annexes ainsi que tous les documents afférents, substantiellement conformes aux documents déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-25-26;
- 2) **D'AUTORISER** la présidente et la directrice générale à négocier et conclure sur toutes clauses jugées importantes et essentielles pour parfaire la transaction, à signer et exécuter l'Acte de vente devant donner effet à ce que ci-dessus, à y stipuler que la vente par le Centre sera faite sans aucune garantie légale ou conventionnelle, de quelque nature que ce soit, implicite ou explicite de la part du Centre et aux risques et périls de la Ville de Québec, à signer tous documents qu'ils jugeront dans le meilleur intérêt du Centre et qu'ils soient enfin autorisés à recevoir la considération à être versée à la signature du contrat et à en donner bonne et valable quittance pour et au nom du Centre;
- 3) **D'AUTORISER** la présidente et la directrice générale à signer le Consentement à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'une partie du lot 2 013 714 et ses annexes ainsi que tous les documents afférents, substantiellement conformes aux documents déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-25-26;
- 4) **D'AUTORISER** la présidente et la directrice générale à négocier et conclure sur toutes clauses jugées importantes et essentielles pour parfaire la transaction, à signer et exécuter l'Acte de servitude devant donner effet à ce que ci-dessus, à signer tous documents qu'ils jugeront dans le meilleur intérêt du Centre et qu'ils soient enfin autorisés à

recevoir la considération à être versée à la signature du contrat et à en donner bonne et valable quittance pour et au nom du Centre;

- 5) **D'AUTORISER** la directrice du service des ressources matérielles à signer l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux dont le document est déposé en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-25-26;
- 6) **QUE** la vente et la servitude desdites parties de lots sont conditionnelles à l'obtention de l'autorisation du ministre de l'Éducation.

6.4 MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel* (projet de loi no.47) notamment l'article 258.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le besoin d'arrimer le code de conduite du CSSDD au code d'éthique prescrit:

C.A. 058-25-26

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Clémence Morin et résolu unanimement :

- 1) **ADOPTER** la nouvelle version du code d'éthique du CSSDD.

6.5 NOMINATION DE DEUX (2) MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ c. I-13.3, r.12)

CONSIDÉRANT l'article 8.8 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

C.A. 059-25-26

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Maxim Pilote et résolu unanimement :

- 1) **NOMMER** pour la durée de leur mandat au Conseil d'administration les membres suivants, afin qu'il siège au Comité consultatif du

transport des élèves du Centre de services scolaire des Découvreurs :

- a) Xavier Larkin-Doucet;
- b) Martin Trudel;

- 2) **NOMMER** pour la durée de son mandat au Conseil d'administration le membre suivant à titre de substitut au Comité consultatif du transport des élèves du Centre de services scolaire des Découvreurs

- a) Sonia Falardeau

6.6 TARIFICATION CONCERNANT L'UTILISATION DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2026-2027.

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3.);

CONSIDÉRANT le *Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* (RLRQ, c. I- 13.3., art 454.1.) présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT la *loi 1*, loi visant principalement à limiter l'indexation de certains tarifs gouvernementaux;

CONSIDÉRANT les *Règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec*;

CONSIDÉRANT l'article 12.3. du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

C.A. 060-25-26

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyé par Jimmy Garant et résolu unanimement :

- 1) **FIXER** la contribution financière pour l'utilisation des services de garde pour l'année scolaire 2026-2027, selon les modalités suivantes :

- a) Ajuster la contribution réduite ainsi que la tarification sporadique en fonction du taux maximum prescrit au *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire en vigueur* pour l'année 2026-2027;

- 2) **FIXER** la contribution financière pour l'utilisation des autres services de garde pour l'année scolaire 2026-2027 de la manière prévue à la *Proposition 2026-2027*, laquelle est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 060-25-26.

6.7 TARIFICATION POUR LE TRANSPORT DU MIDI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027.

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I – 13.3.);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs ;

CONSIDÉRANT les articles 16.1. et 16.2. du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* ;

CONSIDÉRANT que le transport du midi constitue un service non subventionné qui doit s'autofinancer;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs de ne pas indexer la tarification de son service de transport du midi;

C.A. 061-25-26

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Jimmy Garant et résolu unanimement :

- 1) **DÉTERMINER** la tarification du transport du midi à 450 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- 2) **DÉTERMINER** la tarification du transport du midi à 786 \$ par famille lorsqu'il y a deux (2) enfants et plus, et ce, pour l'année scolaire 2026-2027.

6.8 TARIFICATION DES PLACES EXCÉDENTAIRES DU TRANSPORT EXCLUSIF POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

CONSIDÉRANT que les revenus de transport excédentaire sont importants pour l'équilibre budgétaire du CSS ;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation associé au transport scolaire établi à 2,55% ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs d'indexer la tarification des places excédentaires au taux de l'indice des prix à la consommation associé au transport scolaire ;

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3.) ;

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs ;

CONSIDÉRANT les articles 16.1. et 16.2. du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* ;

C.A. 062-25-26

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Louis Migotto et résolu unanimement :

- 1) **DÉTERMINER** la tarification des places excédentaires du transport exclusif à 207 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- 2) **DÉTERMINER** la tarification des places excédentaires du transport exclusif à 357 \$ par famille lorsqu'il y a deux (2) enfants et plus, et ce, pour l'année scolaire 2026-2027

6.9 POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité routière dans les quartiers résidentiels et de la sécurité dans le transport scolaire pour l'ensemble des élèves du CSS

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la stabilité des parcours pour les chauffeurs.

CONSIDÉRANT l'importance de limiter le temps de transport des élèves

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser ainsi que de clarifier certains points à cette politique afin d'en assurer une meilleure compréhension

CONSIDÉRANT les consultations réalisées et les modifications apportées suites à ces consultations

C.A. 063-25-26

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyé par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement :

1) **ADOPTER** les modifications proposées à la présente politique

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1 RAPPORT FINANCIER ESTIMATIF 2025-2026

Le directeur des ressources financières a déposé le rapport financier estimatif pour l'exercice 2025-2026. En date du 31 mars 2026, le CSSDD présente un léger surplus et des mesures ont déjà été mises en œuvre afin de réinvestir ces sommes au bénéfice direct des services aux élèves.

8. RAPPORTS

8.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CA

La présidente mentionne que les désignations des membres du Conseil d'administration ont commencé.

8.2 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Transport scolaire et travaux du tramway

Un comité a été mis en place afin d'élaborer des plans d'urgence en lien avec les perturbations anticipées du transport scolaire, dans le contexte des travaux de préparation du tramway.

École Le Gendre

Le dossier progresse de manière satisfaisante. De nouvelles informations sont attendues d'ici la fin de l'année.

Projet de loi 94

Des délais sont observés en raison d'un manque de clarté entourant certaines modalités d'application. Le Centre de services scolaire est actuellement en attente de directives officielles, attendues dans un délai d'environ trois semaines. Il est anticipé que certaines pertes d'emploi pourraient survenir, bien que celles-ci ne devraient pas être en grand nombre.

Les dispositions relatives aux droits acquis s'appliquent aux employés en poste au 19 mars 2025, occupant les mêmes fonctions. Cette mesure ne concerne toutefois pas le personnel enseignant.

Télémédecine

Un retour des services de télémédecine, via la Clinique Santé M, a été effectué.

Clarification *Loi sur l'instruction public* :

Concernant les 180 jours de classe, il est précisé que les sessions d'examens au secondaire ne sont pas considérées comme des journées de présence à l'école. Les écoles secondaires doivent ainsi assurer la prise en charge des élèves durant ces périodes. À compter de la prochaine année scolaire, les sessions d'examens, telles que connues actuellement, seront appelées à être modifiées.

8.3 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Une rencontre aura lieu le 5 mai prochain. Il y aura un retour sur l'efficacité du CA et sur l'auto-évaluation des membres.

8.4 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aucun

8.5 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun

9 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-François Benoit nous fait part de son intérêt à mettre en place un comité plénier pour les classes Grandiose. La présidente fera un suivi de ce qui a déjà été fait. Elle pourra clarifier la procédure au prochain CA.

9.2 SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun

10 HUIS CLOS

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 064-25-26

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyé par Martin Trudel de lever la séance du Conseil d'administration du 14 avril 2026.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 14 avril 2026
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Il est 22h28

La présidente,

La secrétaire générale,



Clémence Morin


Mary-Lou McCarthy (Aug 26, 2026 11:38:13 EDT)

Mary-Lou McCarthy

2026-04-14_PV_CA

Final Audit Report

2026-08-26

Created:	2026-08-26
By:	Anne-Marie Lessard (annemarie.lessard@cssdd.gouv.qc.ca)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAPoBGRaBCp6F5WR6y3GRvqHbfkPk5pTJ4

"2026-04-14_PV_CA" History

-  Document created by Anne-Marie Lessard (annemarie.lessard@cssdd.gouv.qc.ca)
2026-08-26 - 2:04:45 PM GMT
-  Document emailed to clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca for signature
2026-08-26 - 2:05:09 PM GMT
-  Email viewed by clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca
2026-08-26 - 2:40:09 PM GMT
-  Signer clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca entered name at signing as Cl  mence Morin
2026-08-26 - 2:43:55 PM GMT
-  Document e-signed by Cl  mence Morin (clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca)
Signature Date: 2026-08-26 - 2:43:57 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: IMAGE
-  Document emailed to mary-lou.mccarthy@cssdd.gouv.qc.ca for signature
2026-08-26 - 2:43:59 PM GMT
-  Email viewed by mary-lou.mccarthy@cssdd.gouv.qc.ca
2026-08-26 - 3:37:54 PM GMT
-  Signer mary-lou.mccarthy@cssdd.gouv.qc.ca entered name at signing as Mary-Lou McCarthy
2026-08-26 - 3:38:11 PM GMT
-  Document e-signed by Mary-Lou McCarthy (mary-lou.mccarthy@cssdd.gouv.qc.ca)
Signature Date: 2026-08-26 - 3:38:13 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: TYPE
-  Agreement completed.
2026-08-26 - 3:38:13 PM GMT